



Acquisition du module complémentaire informatique  
concernant la gestion du Bilan Social par la Ville de Royan  
auprès de la société Berger-Levrault

---

DRH N° 14.173

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu la proposition commerciale faite par la société Berger-Levrault pour l'acquisition du module complémentaire informatique concernant la gestion du Bilan Social par la Ville de Royan et la formation des agents,

DECIDE

- de signer la proposition commerciale entre la société Berger-Levrault et la Ville de Royan pour l'acquisition du module complémentaire informatique concernant la gestion du bilan social et la formation des agents pour un montant global de trois mille trois cent quarante deux euros TTC,
- d'imputer la dépense au budget communal, chapitre 20, nature 2051, pour un montant de deux mille cent soixante euros TTC,
- d'imputer la dépense au budget communal, chapitre 11, nature 6184, pour un montant de mille cent quatre-vingt-deux euros TTC.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 juin 2014

Fait à Royan, le 6 juin 2014  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO

# Proposition commerciale

Berger  
Levrault

L'AVENIR EST AUX VALEURS SÛRES



Déposé à la Sous-Préfecture  
de ROCHEFORT, le 27 JUIN 2014

Le 6 juin 2014

Berger-Levrault  
Agence ATLANTIQUE  
24 rue de l'Europe  
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

MAIRIE DE ROYAN  
80 AVENUE DE PONTAILLAC  
BP 218C  
17205 ROYAN CEDEX  
FRANCE

N° document : **DV0330460 - 1** (1-227RCV)  
Votre n° client : **18377**  
Votre référence : **BILAN SOCIAL ET PRESTATION ASSOCIE**  
N° identif. intracom : **FR21170306100013**

## BILAN SOCIAL ET PRESTATION ASSOCIEE

Designation	Quantité	Prix unitaire HT*	% remise	Montant HT*	Taux TVA	Contrat(s) de service associé(s)**
<b>LES PROGICIELS</b>						
<b>Sédit - Ressources Humaines</b>						
LO20117 e.sedit GRH - Bilan social	1	1 800,00		1 800,00	20	360,00
<b>Total des progiciels * :</b>				<b>1 800,00</b>		
<b>LES PRESTATIONS</b>						
<b>Sur les logiciels e.sedit Gestion des Ressources Humaines</b>						
PR30099 Prestations.GRH.Formation <i>INTERVENTION DE FRANCK MORIN LE 10/06/14</i>	1	1 105,00	10,86	985,00	20	
<b>Total des Prestations * :</b>				<b>985,00</b>		
<b>Total HT</b>				<b>2 785,00</b>		360,00
<b>Montant TVA</b>				<b>557,00</b>		72,00
<b>Total TTC</b>				<b>3 342,00</b>		432,00

\* en euros HT, TVA au taux en vigueur en sus

\*\* Les montants sont indiqués pour une année complète sur la base du tarif 2014.

Vos interlocuteurs :

**Pascal CHOISIER**  
RESP DEVELOPPEMENT COMMERCIAL  
Tél. : 02 43 93 32 91  
Fax : 05 61 39 86 64  
Email: pascal.choisier@berger-levrault.fr

**Armelle ROGER**  
CONSEILLERE CLIENTELE  
Tél. : 02 43 93 36 93  
Fax : 05 61 39 86 64  
Email: armelle.roger@berger-levrault.fr

Si cette proposition correspond à vos attentes, nous vous demandons de bien vouloir la retourner à l'adresse figurant en pied de page, dument datée et signée du représentant légal ou habilité de votre entité et revêtue du cachet de votre entité.

La présente proposition est acceptée sur la base des conditions générales de ventes jointes en annexe .

Berger-Levrault - 231, Rue Pierre et Marie Curie - CS57605 - 31676 LABEGE CEDEX  
Tél. 05 61 39 23 24 - Fax 05 61 39 86 64

Offre valable jusqu'au 06 septembre 2014



# Proposition commerciale

Berger  
Levrault

L'AVENIR EST AUX VALEURS SÛRES



N° document : DV0330460 - 1 (1-227RCV)  
Votre n° client : MAIRIE DE ROYAN - 17205 - ROYAN CEDEX

Le 6 juin 2014

Pour le client, à ROYAN  
(signature et cachet)

le 6 juin 2014



Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO

Le délai de livraison est d'environ 8 à 12 semaines à compter de l'enregistrement de la commande.  
Par dérogation, le matériel est livré dans un délai maximum de 3 semaines.

Je déclare également avoir pris connaissance des préconisations matérielles nécessaires pour l'utilisation du produit et m'engage à réaliser les modifications nécessaires afin que ma configuration matérielle soit en adéquation avec ces préconisations avant la mise en service des produits commandés.



## Conditions générales de vente (extraits)

I. **Champ d'application :** ces conditions générales s'appliquent à toute vente réalisée par Berger-Levrault, de produits ou services. Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des dispositions particulières expressément énoncées ou acceptées par écrit par Berger-Levrault. Toute commande du Client est soumise à l'acceptation de Berger-Levrault et implique obligatoirement l'adhésion du Client aux présentes conditions générales, dont le texte intégral est consultable sur le site [berger-levrault.fr](http://berger-levrault.fr) ou communiqué au Client à première demande de sa part formulée par courriel à [relationsclients@berger-levrault.fr](mailto:relationsclients@berger-levrault.fr). Le Client s'interdit tout achat pour revente dans le cadre de sa commande. Le Client s'interdit tout achat pour revente dans le cadre de sa commande.

II. **Choix :** le Client ayant pris une complète connaissance des caractéristiques des produits vendus par Berger-Levrault, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation, les catalogues ainsi que le cas échéant lors des présentations réalisées par Berger-Levrault, s'est assuré de l'adéquation des produits et services à ses besoins propres. Faute d'avoir sollicité Berger-Levrault pour toutes précisions complémentaires, au préalable de l'acceptation de la commande, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

III. **Prix :** toute commande du Client est précédée d'une proposition commerciale de Berger-Levrault. Sauf mention dérogatoire expresse, campagne promotionnelle ou procédure de mise en concurrence régie par le code des marchés publics, les propositions commerciales sont valables 90 jours, à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, Berger-Levrault se réserve le droit de ne pas maintenir sa proposition. Il incombe au Client de vérifier qu'il possède une proposition commerciale en cours de validité, au jour de sa commande. En dehors de ces cas, les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les prix donnés à titre indicatif s'entendent hors taxes et le cas échéant, frais accessoires en sus : participation aux frais d'expédition et de traitement, coûts d'emballages, contribution environnementale (notamment réglementation DEEE, prise en application de la directive Européenne 2002/96/CE). La facturation étant établie au jour de la livraison du bien vendu. La TVA est facturée en sus selon les dispositions fiscales en vigueur.

**Frais d'expédition et de traitement :** le barème de participation aux frais de traitement et d'expédition en France métropolitaine, hors livres, matériels informatiques et bustes de la République, est le suivant (en €HT, TVA en sus au taux normal en vigueur) :

- Commande inférieure ou égale à 50 € HT : 7,90 € HT
- Commande supérieure à 50 € HT et inférieure ou égale à 120 € HT : 12,90 € HT
- Commande supérieure à 120 € HT et inférieure ou égale à 200 € HT : 18,90 € HT
- Commande supérieure à 200 € HT et inférieure ou égale à 300 € HT : 23,90 € HT
- Commande supérieure à 300 € HT : les frais de livraison sont calculés selon le barème forfaitaire ci-dessous :
- o à 9,99Kg : 27,90 € HT
- o 10Kg à 19,99 Kg : 31,90 € HT de livraison
- o 20Kg à 29,99 Kg : 34,90 € HT de livraison
- o 30Kg à 39,99 Kg : 38,90 € HT de livraison
- o 40Kg à 49,99 Kg : 42,90 € HT de livraison
- o 50Kg à 59,99 Kg : 46,90 € HT de livraison
- o 60Kg à 69,99 Kg : 49,90 € HT de livraison
- o 70Kg à 79,99 Kg : 55,90 € HT de livraison
- o 80Kg à 89,99 Kg : 59,90 € HT de livraison
- o 90Kg à 99,99 Kg : 66,90 € HT de livraison

o A partir de 100 Kg : nous consulter au 03.83.38.83.83.

Pour déterminer les frais de port qui sont fonction du poids du colis, le Client peut procéder à leur simulation sur le site [www.boutique.berger-levrault.fr](http://www.boutique.berger-levrault.fr). Pour toute commande comportant une livraison hors de la France métropolitaine, le Client peut recevoir, en contactant le Service Relations Clients au 03.83.38.83.83., un devis en fonction du poids exact, du moyen de transport et du lieu de livraison. Par dérogation, les frais d'expédition des livres sont gratuits pour toutes commandes avec une livraison en France métropolitaine. Pour toute commande d'un ou plusieurs livres avec d'autres articles dont la livraison est habituellement payante (documents, accessoires hors produits spéciaux), les frais de traitement et d'expédition sont exceptionnellement offerts si le montant HT commandé au titre des documents et accessoires, n'excède pas 50 € HT. Les frais de traitement et d'expédition concernant le matériel informatique, compris entre 8 et 100 € HT, sont fonction du matériel commandé et sont indiqués sur la proposition commerciale. Les frais de colissimo et de transport des bustes de la République sont communiqués lors de la commande. En cas de commande à livrer à plusieurs adresses, la valeur de chaque colis est prise en compte pour la détermination des frais. Les frais pour une livraison dans les DROM COM, en Corse ou à l'étranger sont communiqués sur demande expresse du Client en contactant le Service Relations Clients au 03.83.38.83.83. Dans tous les cas, les frais spéciaux d'emballage, les droits d'octroi et de douane sont à la charge du Client. De même, si la livraison nécessite des prestations spécifiques (montée à l'étage, manutention importante...), Berger-Levrault informera préalablement le Client par devis, du coût complémentaire correspondant.

IV. **Règlement :** les factures sont payables net, comptant, sans escompte dans le délai de 30 jours suivant la date d'émission de la facture pour les Clients de droit privé et dans le délai fixé par l'article 98 du code des marchés publics suivant la date d'émission de la facture pour les Clients de droit public. Toute

somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées par décret pour tout Client de droit public, ou égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal calculé par mensualité pour tout Client de droit privé. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure préalable. Le Client ne peut effectuer aucune retenue, pour quelque cause que ce soit, sur le paiement du prix stipulé. Toutes les commandes acceptées, le sont, compte tenu du fait que le Client règlera effectivement les sommes dues à leur échéance. Par dérogation aux dispositions prévues ci-dessus, en cas de non paiement d'une facture à son échéance ou dans le cas où un Client passe une commande à Berger-Levrault, sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), Berger-Levrault pourra, sans mise en demeure préalable, exiger le paiement immédiat de toutes sommes lui restant dues par le Client et suspendre l'exécution de toutes commandes ou livraisons en cours. Aucune compensation ou suspension du paiement d'une facture ne pourra intervenir sans l'accord exprès et écrit de Berger-Levrault.

V. **Clause de réserve de propriété :** les produits livrés ou vendus par Berger-Levrault demeurent sa propriété, jusqu'au complet paiement de leur prix. A défaut de paiement, Berger-Levrault pourra exercer son droit de revendication du bien resté impayé. Ces dispositions ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. La commande d'un produit implique, de la part du Client, l'acceptation inconditionnelle de cette clause.

VI. **Annulation :** toute commande acceptée par Berger-Levrault est ferme et irrévocable. Aucune annulation de commande de la part du Client n'est acceptée sans l'accord de Berger-Levrault. Toute annulation d'une commande intervenue avant sa livraison mais trente (30) jours après l'émission de la confirmation de commande, donne lieu automatiquement à la facturation au Client d'une indemnité de 25% du montant TTC de la commande annulée avant livraison. Sauf dispositions prévues au niveau du retour au § VII, aucune annulation ne pourra être acceptée après livraison et/ou mise en service des progiciels, objet de la commande, qui seront facturés et dus, en totalité par le Client. Concernant les prestations, toute annulation partielle ou totale d'une commande par le Client, doit être notifiée à Berger-Levrault au plus tard dix (10) jours ouvrés avant la date prévue d'intervention faute de quoi le Client paiera un forfait de 152 € HT, au titre des frais d'annulation et de gestion.

### IX. Prestations :

1) **Installation du matériel :** Berger-Levrault intervient chez le Client pour mettre en place le matériel selon les normes Berger-Levrault. Cette prestation ne peut se faire que si, outre la conformité du matériel vis-à-vis des préconisations émises par Berger-Levrault ; le Client a préparé, avant la date convenue pour l'installation et à ses frais, l'intervention du technicien et le câblage de son installation. A ce titre, le Client devra notamment avoir déterminé l'emplacement et la disposition du matériel, disposer à proximité d'une alimentation électrique et une prise téléphonique/internet, et avoir procédé le cas échéant, au câblage du réseau. S'il l'estime utile, le Client a la faculté de faire appel à un professionnel de son choix. Berger-Levrault se réserve le droit de facturer, en sus du prix de l'installation, toutes fournitures complémentaires et prestations de son technicien rendues nécessaires du fait de l'inadéquation du matériel, de l'absence de préparation de l'environnement informatique souhaité, ou de sa non-conformité. A l'issue de l'installation, un procès-verbal est signé des Parties.

2) **Installation des progiciels ou solutions Berger-Levrault :** les progiciels ou solutions sont mis en service par Berger-Levrault dans le cadre d'une prestation prévue dans le cadre de la commande du Client.

Il est rappelé que l'installation des progiciels ne peut être effectuée que si le matériel informatique et les systèmes d'exploitation et/ou réseau sont (i) dotés des caractéristiques conformes aux préconisations émises par Berger-Levrault ; (ii) configurés selon les normes émises par Berger-Levrault ; (iii) en parfait état de marche lors de l'intervention et exempts de virus ou de programmes malveillants. En cas de matériel non acquis auprès de Berger-Levrault, le Client doit, avant l'installation des progiciels et solutions Berger-Levrault, se rapprocher de son fournisseur de matériel pour l'éventuel paramétrage de son outil de sauvegarde. En effet dans un tel cas, le Client porte seul, la responsabilité de la détérioration ou perte partielle ou totale des informations et des frais engendrés par les réparations en cas de panne ou de sinistre. Toute intervention rendue impossible, une fois le technicien dans les locaux du Client, du fait de la non-conformité d'un ou plusieurs de ces éléments à l'une ou l'autre des caractéristiques visées ci-dessus, est facturée au tarif en vigueur et due dans son intégralité.

3) **Transfert de données vers une application Berger-Levrault :** dans le cas où le Client souhaite qu'un progiciel Berger-Levrault reçoive des données issues d'une autre application (progiciel d'un tiers...), Berger-Levrault procède au transfert des données, sur commande expresse et préalable du Client de la prestation correspondante. La responsabilité de Berger-Levrault se limite à la réception des données du Client et ne pourra être engagée en cas d'existence d'erreurs dans ces données. Le Client, connaissant seul ses données, s'oblige à vérifier, après réalisation de leur intégration dans les applications Berger-Levrault, qu'elles sont conformes à ses attentes ; il dispose d'un délai maximal de 15 jours suivant leur réception pour faire part à Berger-Levrault, par lettre recommandée avec AR, des éventuelles erreurs ou omissions relevées lors de sa vérification. Le traitement de toute demande de modification du Client communiquée à Berger-Levrault au-delà de ce délai, ne pourra être réalisé que dans le cadre d'une nouvelle commande du Client.

5) **Intervention sur site :** sauf précisions écrites contraires la demi-journée est limitée à 3 heures et la journée à 6 heures. Les interventions sur site sont réalisées du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés, à l'intérieur des plages horaires suivantes : 8h à 12h et 14h à 18h. Le planning prévisionnel éventuellement prévu peut évoluer en fonction d'une modification du périmètre fonctionnel et technique demandé par le Client, des contraintes et/ou d'éléments indépendants de la volonté des Parties ; il n'a qu'un caractère indicatif. La date d'intervention est indépendante de la date de livraison des matériels et/ou progiciels commandés, dont le prix de vente correspondant est facturé de manière distincte des interventions sur site éventuellement associés. Chaque produit vendu étant autonome, le paiement de son prix de vente ne peut en aucun cas être suspendu dans l'attente de la livraison d'autres biens et/ou prestations commandés en même temps.

### X. Pré-requis techniques :

Le Client s'engage à respecter les préconisations de Berger-Levrault concernant le(s) matériel(s) adapté(s) à l'utilisation des progiciels et/ou solutions commandés, à tout moment de leur utilisation. Le Client est responsable du choix et de l'acquisition, préalable ou future, auprès de tiers de matériels informatiques ainsi que des éventuelles incompatibilités avec les éléments commandés, sauf à ce que Berger-Levrault ait expressément et préalablement validé ces matériels. Dans le cadre de toute évolution de son environnement informatique en lien avec les applications Berger-Levrault (changement de matériel), le Client s'oblige à vérifier et respecter les pré-requis techniques des programmes Berger-Levrault utilisés et doit informer Berger-Levrault par écrit, préalablement à sa mise en œuvre, de toute évolution apportée à son installation informatique. Le Client est responsable de toutes conséquences, au niveau des produits et services Berger-Levrault résultant de modifications qu'il a décidées et/ou effectuées. De même, le Client est responsable de la maîtrise d'œuvre de son informatisation en cas de multiplicité de fournisseurs choisis par lui. La responsabilité de Berger-Levrault ne pourra être engagée, directement ou indirectement, pour des dysfonctionnements et perturbations qui pourraient apparaître dans le fonctionnement de l'installation du Client, du fait d'une évolution de son installation informatique non conforme aux pré-requis techniques des applications Berger-Levrault.

XIII. **Responsabilités :** sauf dans les cas où Berger-Levrault est soumis expressément à une obligation de faire, compte tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession, Berger-Levrault, qui s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations, est soumis à une obligation de moyens. Les produits acquis auprès de Berger-Levrault sont utilisés sous les seuls directions, contrôle et responsabilité du Client. Berger-Levrault ne peut être tenu responsable des conséquences d'une usure ou d'une utilisation anormale, d'une mauvaise installation, d'un manque d'entretien ou de tout défaut de fabrication, d'emballage non conforme, ou de retard non imputables à Berger-Levrault. Le Client reconnaît que les informations contenues dans les bases documentaires sont conçues pour compléter d'autres sources d'information et sa propre expertise et ne sont donc pas nécessairement complètes ou à jour et ne contiennent pas nécessairement tous les éléments de réponse appropriés. Berger-Levrault n'accorde aucune garantie expresse ou implicite à l'égard des informations communiquées. [...]

XIV. **Empêchement et force majeure :** seule la force majeure exonère totalement les Parties des obligations résultant des présentes. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les cas habituellement retenus par la jurisprudence française, les grèves, intempéries, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, pour quelque raison que ce soit, ou tout autre cas indépendant de la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale des présentes.

XVI. **Dispositions diverses :** Le Client accepte que Berger-Levrault puisse, librement et sans formalité préalable, sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre des présentes, sous sa responsabilité. Le Client autorise Berger-Levrault à citer son nom dans ses références commerciales. Toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à Berger-Levrault, 231 rue Pierre et Marie Curie, CS 57605, 31676 Labège Cedex. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 (art.38 et s.), le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui le concerne. Il peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courriel à l'adresse précitée.

Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2013

© Berger-Levrault 2013. Tous droits réservés.

Toutes les dénominations utilisées sont des marques enregistrées et déposées par leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques citées sont déposées par leur propriétaire respectif. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit est interdite sans autorisation préalable et écrite de Berger-Levrault. Les informations et photos non contractuelles émanant directement de Berger-Levrault sont réputées exactes à la date de parution du catalogue mais ne sauraient être exemptes d'erreurs typographiques ou d'omissions. La responsabilité de Berger-Levrault ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.